

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

BESANCON 17 OCTOBRE 2019

La présidente Marie-Odile CORMIER accueille les participants et ouvre l'assemblée générale ordinaire annuelle à 10h00 en souhaitant la bienvenue à chacun. Elle demande d'observer une minute de silence à la mémoire de nos confrères disparus dans l'année écoulée.

Le secrétaire Bernard BROSSARD présente le déroulé de l'assemblée générale mixte et de l'ensemble de la journée. 160 adhérents sont présents ou représentés.

Marie-Odile CORMIER présente ensuite son rapport moral et passe la parole à Bernard BROSSARD pour le compte rendu d'activité de l'exercice 2018 (voir textes ci-joints)

Le rapport moral et le compte rendu d'activité sont adoptés à l'unanimité.

Mr Jérôme CORNU de la société CARGLASS présente ensuite une vidéo sur les dernières techniques d'intervention suite aux importants développements technologiques des équipements automobiles. Une démonstration de réparation de pare-brise sera présentée durant la pause.

Françoise TALLON, trésorière, présente les comptes de l'exercice 2018 faisant apparaître un excédent de 12.810 €, et les contrôleurs des comptes Alain VAYSSETTES et Norbert POIGNET font lecture de leur rapport (voir ci-joints) ; sans observations particulières de leur part, **le compte rendu financier est adopté à l'unanimité et la trésorière obtient le quitus de sa gestion à l'unanimité.**

Jean MARTIN VIVIER, syndic, présente le résultat des élections : **toutes les listes en présence, nationale et régionales, sont élues très brillamment (voir tableau ci-joint).** Les nouveaux présidents de région se présentent à l'assistance.

La présidente clôture l'assemblée générale ordinaire et ouvre l'assemblée générale extraordinaire concernant la modification de certains articles de nos statuts.

Jean MARTIN VIVIER, syndic, présente les articles concernés et les modifications proposées, et procède au vote article par article :

- **Article 1 : adopté à l'unanimité moins 8 abstentions**
- **Article 4 : adopté à l'unanimité**
- **Article 6 : remplacement de l'appellation « fédération nationale » par « union nationale ». Après explications de Gérard LEBEGUE, président d'AGEA SENIOR, l'article 6 est adopté avec 151 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions**
- **Article 11 : adopté à l'unanimité**
- **Article 15 : adopté à l'unanimité**
- **Article 16 : adopté à l'unanimité**
- **Article 22 : adopté à l'unanimité moins 1 abstention**
- **Article 24-3 : adopté à l'unanimité**
- **Article 25 : adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente clôture l'assemblée générale à 12h45 et remercie l'ensemble des participants.